

Association du Jardin d'enfants  
Les P'tits Loups



# Le règlement

## du jardin d'enfants "Les P'tits Loups"

Tout enfant inscrit au jardin d'enfants l'est jusqu'à la fin de l'année scolaire, sauf arrangement prévu lors de l'inscription.

Toute démission en cours d'année doit être annoncée, par écrit, au minimum un mois à l'avance. Dans tous les cas, le mois suivant la lettre de démission est dû, même si l'enfant ne vient plus au jardin d'enfants.

Les congés pris hors vacances scolaires, les jours fériés, ainsi que le jour de congé qui suit la course d'école ne sont pas rattrapables.

Les jours de maladie peuvent être rattrapés, dans la mesure où il reste des places disponibles.

La cotisation au jardin d'enfants se paie chaque mois, sauf juillet et août. Elle doit être versée d'avance. Par exemple, la première cotisation doit être payée avant le 31 août pour la rentrée d'août, le deuxième mois de cotisation avant le 30 septembre pour le mois d'octobre et ainsi de suite.

Les paiements effectués au guichet postal engendrent des frais. Les personnes utilisant ce moyen de paiement ajoutent Fr. 2.50 à la cotisation versée.

La cotisation annuelle de Fr. 30.-- à l'association du jardin d'enfants se paie avec la première cotisation mensuelle du mois d'août.

Pour tout retard dans le paiement des cotisations, des frais de rappels seront facturés.

Après deux mois de retard dans le paiement de la cotisation mensuelle, le jardin d'enfants se donne le droit de refuser l'enfant sauf situations exceptionnelles déclarées.

Les enfants sont accueillis, le matin entre 08h15 et 08h45 et l'après-midi entre 13h15 et 13h45. Les parents ou les personnes responsables viennent chercher leurs enfants, le matin entre 11h15 et 11h45 et l'après-midi, entre 16h15 et 16h45. Par égard pour les éducatrices et les enfants présents, nous vous prions de respecter ces horaires. Merci d'avertir en cas de retard, d'absence ou de maladie au 021 903 29 56.

Les parents informent les éducatrices si une tierce personne vient chercher l'enfant au terme de la demi-journée.

Les enfants viennent au jardin d'enfants munis de pantoufles. Ces dernières peuvent être laissées au jardin d'enfants. Le goûter et la boisson sont offerts. Inscrivez le nom de votre enfant sur ses vêtements, ses pantoufles et son sac.

Les enfants viennent au jardin d'enfants habillés de manière adéquate suivant le temps et la saison, afin de pouvoir sortir au jardin ou en promenade. Veillez à ce que des sous-vêtements, couches et serviettes humides si nécessaire, voire un habit de rechange soient à disposition en cas d'"incident".

Avec nos remerciements.

Les membres du comité et les éducatrices du jardin d'enfants

Servion, juillet 2011/sb